

Requiert le citoyen Senterre de donner un extrait collationné tant de l'ordre délivré par Charles Saint-Remy, général de division, chef de l'état-major de l'armée des Alpes, le 7 de ce mois, de laisser passer les courriers des malles et tous autres du service public, que du passeport délivré aux courriers de Genève et de Strasbourg, partis de Lyon ce jour.

Lyon, ce 11 août 1793, l'an II de la République française.

Pierre LOIR, Remi BRONZ, RICHARD aîné, HAVRÉ; AMIOT, secrétaire.

Pour copie, BRONZ.

*Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Roanne.*

Ce jourd'hui, 12 août 1793, l'an II de la République française, une et indivisible, dans la salle des séances ordinaires de l'administration, où étaient les citoyens Poquillon, vice-président, Laget-Deville, administrateur, et Bergier, suppléant le procureur-syndic, Forut, maire, Morillon-Forest, Denis Pichon, Thiolayron, Chatteleus, officiers municipaux, Cossac, Meynin, Paire-Bonnier, Guyot, Chavagnac, Martinet et Michaud, membres du conseil-général de la commune de Roanne, le caporal de la garde ordinaire de la ville a amené un courrier dont le passeport, destiné pour Mâcon et renouvelé pour Paris, a paru suspect, et le procureur-syndic, oui, on a mis aux voix la question de savoir si ces dépêches seraient ouvertes ou non. Sur la décision de l'affirmative, un membre du directoire et un membre de la commune, nommés à l'effet de procéder à l'ouverture, ont rapporté qu'elles n'intéressaient que le service des postes; en conséquence les dépêches ont été recachetées, scellées du sceau du district, et ont été remises, avec extrait du présent, à Jean-Baptiste Basset, porteur de ces dépêches, pour lui servir et valoir à telles fins que de raison; comme aussi ledit Basset était porteur d'une missive adressée à Rusinguet, hôtel de Nîmes, rue Grenelle-Saint-Honoré, à Paris, laquelle ne contenait rien de suspect. Cette missive a été recachetée du sceau du district et remise au porteur.

*Signé* Poquillon, Laget-Deville, Bergier, suppléant le procureur-syndic, Forut, maire, Morillon-Forest, Denis Pichon, Thiolayron, Chatteleus, Cossac, Meynin, Paire-Bonnier, Guyot, Chavagnac, Martinet et Michaud.

Pour extrait collationné, *signé* Larat, secrétaire.

Ce jour, mercredi, 14 août, l'an II de la République française, vers les quatre heures après-midi, se sont présentés les citoyens Sadome et Arbeltier,